

Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire, pour l'exercice d'une activité de mareyage, filetage et négoce.

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L’AUTORITE COMPETENTE :

Société d’Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d’un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société LES SIRENES BOULONNAISES IMMOBILIER a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d’occuper une dépendance du domaine public du port de Boulogne-sur-Mer d’une surface de 2 369 m² pour les parcelles 3 et 4 de l’îlot 13 sises 8 à 12 rue Saint Vincent de Paul à Boulogne/Mer.

Pour cette emprise parcellaire, la SARL LES SIRENES BOULONNAISES IMMOBILIER est titulaire d’une Autorisation d’Occupation Temporaire (AOT) constitutive de droits réels dont l’échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Elle envisage de réaliser des investissements, dont le montant est estimé à 109 615.30 € HT, visant à pérenniser son ensemble immobilier portant sur des travaux de réfection de toiture.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d’occupation temporaire constitutive de droits réels d’une durée de 45 ans justifiée par l’amortissement comptable des investissements.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d’intérêt », la SEPD entend s’assurer de l’absence de toute autre manifestation d’intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l’article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l’Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l’autorisation : autorisation conventionnelle d’occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d’une superficie d’environ 2 369 m² pour l’exercice d’une activité de transformation et conservation de poissons, prestations de filetage.

- Durée de l’autorisation : 45 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 9 191.13 € HT hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur valeur 2021.

- Montant prévisionnel des investissements projetés d’un montant total de 109 615.30 € HT.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/03/2022.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **lundi 20 décembre 2021 – 16h00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la SARL SIRENES BOULONNAISES IMMOBILIER représentée par Monsieur Renaud MARCOTTE, actuel Gérant, de la Société à Responsabilité Limitée Civile, dont le siège est à BOULOGNE/MER (62200), 8 rue Saint Vincent de Paul, immatriculée sous le numéro de SIREN 615 720 372 au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER (62200).
- Date de publication du présent avis : 03/12/2021